

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20211216-193-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2022

**N° 193/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

**Objet de la délibération :**

Délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CC de Montbenoit pour les travaux sur le sentier de la source de la Loue

| Nombre de membres     |    |
|-----------------------|----|
| - En exercice :       | 97 |
| - Présents titulaires | 67 |
| - Absent(e)s :        |    |
| · Dont suppléé(e)s    | 2  |
| · Dont représenté(e)s | 9  |
| · Excusé(e)s :        | 8  |
| · Non excusé(e)s :    | 11 |
| - Votants             | 78 |

| <b>Résultat du vote</b> |    |
|-------------------------|----|
| - Pour :                | 78 |
| - Contre :              | 0  |
| - Abstention :          | 0  |

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>Présent(e)s</b> | Mesdames et Messieurs les membres en exercice.<br>Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES |
| <b>Procuration</b> | Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS  |
| <b>Suppléé(e)s</b> | Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER  |
| <b>Excusé(e)</b>   | Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON  |
| <b>Absent(e)s</b>  |   |

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les statuts de la CCLL,

Vu la loi n°87-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP et l'ordonnance n°2004-566 du 17/06/04 portant modification,

Considérant qu'il est nécessaire de remédier aux problèmes récurrents de ravinement, d'érosion et de chutes d'arbres sur le sentier pédestre des gorges de Nouailles partant de la RD 67 jusqu'à la source de la Loue, soit 1.8 km,

Considérant que la Communauté de Communes de Montbenoit et la CCLL prévoient de réaliser des travaux de sécurisation,

Considérant que cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux,

Considérant qu'il est d'un intérêt commun de réaliser et de garantir la cohérence de l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage.

Considérant qu'il est urgent de procéder à des travaux d'investissement adéquats pour une mise en sécurité totale estimé à 80 000 € HT dont 50 % pourrait être pris en charge par le Département, le solde étant financé par les deux communautés de communes en fonction du linéaire,

Considérant la procédure en cours de transfert de compétence facultatives des communes à la communauté de communes pour ce sentier en particulier,

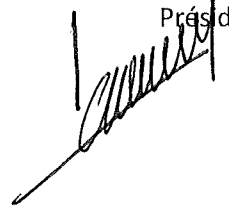
Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCLL à la Communauté de Communes de Montbenoit pour la réalisation des travaux de sécurisation du sentier en partie Loue Lison.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', written over the printed name 'Jean-Claude GRENIER'.